

ENVIRONNEMENT

Espèces invasives : moi aussi j'agis !

Une espèce invasive est, selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, une espèce exotique (non indigène) dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives. Les espèces invasives sont ainsi considérées comme la seconde cause de disparition de la biodiversité, après la destruction des habitats des espèces.

Nous pouvons tous être acteurs de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes !



© Conservatoire
Botanique
National de Brest

Beaucoup de jardins hébergent aussi, sans que leurs propriétaires le sachent, des plantes invasives. Apprenez à les reconnaître et remplacez-les par des essences locales en téléchargeant ci-contre le dépliant sur les plantes invasives du territoire de Cap Atlantique.

Vous avez observé un nid de frelon asiatique, que faire ?



© FREDON/FDGDON
Pays de la Loire

Cap Atlantique a approuvé en **2015** la mise en place d'un partenariat avec **Polleniz** pour mettre en œuvre **un programme de lutte du frelon asiatique sur le territoire de Cap Atlantique**.

Si vous observez un nid de frelon asiatique, **la démarche à suivre est la suivante** :

- ▶ **Contactez votre mairie** pour l'informer de la découverte du nid (communiquez la localisation précise (adresse) et vos coordonnées) ;
- ▶ **Un référent communal viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires** (hauteur, support, accessibilité,...) à son enlèvement. Ces données seront transmises à Polleniz.
- ▶ **Une entreprise spécialisée interviendra** sur demande de Polleniz dans les meilleurs délais pour **procéder à la destruction**. L'intervention vous sera facturée **55 €** quel que soit le montant de cette dernière (de 70 € à plus de 1 000 € en fonction de la situation et de la hauteur du nid) ; le reste sera facturé à Cap Atlantique.

Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de Cap Atlantique et restera donc à votre charge.

Vous avez observé des ragondins sur votre propriété ?



© FDGDON 44

Contactez Polleniz au 02.40.36.83.03 ou via www.polleniz.fr.

Cette structure anime le réseau de piégeurs bénévoles sur l'ensemble des communes du territoire de Cap Atlantique.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ **02 51 75 06 80**